Compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2016

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusés : Jacqueline FIGUET, Isabelle BONNARD
Jacqueline FIGUET donne procuration à Marielle DELHOMME

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 à 14 « voix » sur 13 « présents ».

OBJET : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement du budget communal avant le vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, considérant que jusqu'au vote du budget primitif 2017, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit celui de 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption) / Considérant les crédits ouverts en 2016 et donc les crédits autorisés du 1er janvier 2017 au vote du budget primitif 2017, tels que :

Crédits ouverts en 2016	*Crédits autorisés au 01/01/2017*
Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 322 010 €	80 502€
Total = €	**80 502€**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, a*utorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes au chapitre 21, à compter du 1er janvier 2017 et avant le vote du budget primitif de l'année 2017.

OBJET : délibération portant transposition du nouveau régime indemnitaire

Vu l'ancienne délibération de régime indemnitaire en date du 17 novembre 2005, le
Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des dispositions suivantes : Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Il s'appliquera progressivement jusqu'au 1er janvier 2017 aux autres cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.

A ce jour, les bénéficiaires du RIFSEEP sont :

- A compter du 1er juillet 2015 : les administrateurs
- A compter du 1er janvier 2016 :

  * Attachés ; secrétaires de mairie, rédacteurs, éducateurs des APS, animateurs,assistants socio-éducatifs , adjoints administratifs, ATSEM, agents sociaux, opérateurs des APS, adjoints d'animation, conseillers socio-éducatifs ,techniciens territoriaux

Ces cadres d'emplois ne bénéficient plus de l'IAT, de L'IEMP, de l'IFTS. Les autres cadres d'emplois continuent de percevoir les anciennes primes.

Article 1 :
Les délibérations antérieures sont modifiées pour prendre en compte les nouveaux bénéficiaires du RIFSEEP. Tous les autres articles et modalités sont inchangés.

Article 2 :

Les différentes indemnités utilisées :

PRIME Texte de référence	MONTANT ANNUEL	Cadres d'emplois bénéficiaires
Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) *Décret n° 2002-61 du 14/01/2002*	Montant moyen annuel applicable à chaque grade fixé par arrêté du 29 janvier 2002 affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 8	Adjoints techniques Agents de maîtrise
Indemnité d'Exercice de et Missions des Préfectures (IEMP) *Décret n° 97-1223 du 26/12/1997*	Montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel du 26 décembre 1997 pour chaque grade bénéficiaire affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 3	Adjoints techniques Agents de maîtrise
Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) *Décret n° 2014-513 du 20/05/2014*	Montants maximums annuels de l'IFSE et du CIA applicables à chaque grade et fixé par arrêtés ministériels	Attachés Rédacteurs Adjoints administratifs Adjoints d'animation ATSEM

Article 3 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 :

La présente délibération prend effet au 01 janvier 2017

Article 5 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT STADE « Georges PIATON »

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement du stade « Georges PIATON ». Ces équipements sont utilisés par les Associations Communales, Intercommunales et les élèves de l'école d'Assieu.

Le projet consiste à modifier le bâtiment existant afin de la mettre en conformité aux normes accessibilités et créer un nouveau bâtiment avec construction de sanitaires. Un City Stade sera également créé sur ce site
Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier de la subvention au titre de Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, un avis favorable à cette proposition, par 14 voix « pour » sur 13 présents et décide de solliciter des subventions au taux maximum auprès de l'état et dit que cet investissement sera imputé en section investissement du budget communal de l'année 2017. Montant prévisionnel des travaux : 104 677 euros HT

CCPR – POINT SUR LES COMMISSIONS CCPR/CCTB

Des rencontres entre élus de la CCPR et de la CCTB ont eu lieu afin de réfléchir sur un éventuel rapprochement entre ces deux communautés de communes.
Frédéric Fleury a rencontré les élus Beaurepairois pour aborder la thématique du « Sport ». (Prochaine réunion le 30 janvier à 18 h 30 à Beaurepaire). Louis Monnet représentait la commission « Culture », Pascal Pillez, « les Eaux et Assainissement » (Prochaine réunion le 2 février), Jean-Michel Segui, « Enfance – Petite enfance – jeunesse – social »

Une problématique se profile à l'horizon : Quelle politique commune s'il y a rapprochement des 2 entités ? La CCPR et la CCTB ne gérant absolument pas de la même façon ces diverses commissions.

Bilan des travaux dans la commune

Sont terminés :
-Le cheminement piéton rue des crès, il manquerait des quilles ? Voir si l'on peut faire quelque chose. Il y aura la même technique de cheminement rue des bruyères.
- L'enfouissement rue de la coquillonnne
- le goudronnage rue des Artillliers

PLU

Jean-Michel présente une nouvelle fois le calendrier (Consultation des PPA/enquête publique/approbation et effectivité du PLU). L'arrêt du PLU sera prévu en janvier 2017 par une délibération du conseil municipal.

Compte rendu CCAS

La distribution des colis s'est bien passée. Les habitants ont bien accueillis les équipes du CCAS et les colis sont appréciés. L'an prochain : il faudra réduire le nombre de maisons par équipe pour que les porteurs puissent passer plus de temps avec les habitants.
Prochaine réunion en janvier afin de préparer le repas du samedi 18 février

Compte rendu commission « Plaques et rues »

Le tour d'inspection du village est terminé. La charinas a été à l'étude.
Prochaine réunion le 30 janvier. Un bilan global sera fait afin de lancer des devis plaques et rues. Ils seront présentés ensuite au budget communal

Divers

Sandrine Gravier a présenté le Monopoly du Pays Roussillonnais qui est en vente.

Fin de séance à 22h40

Prochain Conseil Municipal : 18 janvier 2017 à 20h30